



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La députée de Pontiac, Sophie Chatel, s'exprime sur le transfert du site d'Asticou (Gatineau, Québec) au Gouvernement du Québec

Gatineau, le 20 juin 2024 – Aujourd’hui, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (CCN), a annoncé son intention de procéder au transfert d’une portion du terrain et de l’immeuble du Centre Asticou (Gatineau, Québec) au gouvernement du Québec dans le but de développer le futur Centre hospitalier affilié universitaire. La députée fédérale de Pontiac a tenu à réitérer son engagement envers la protection du parc de la Gatineau et la promotion de la santé en ces termes :

« En tant que députée de Pontiac, la protection du parc de la Gatineau et la promotion d’un Outaouais vert et prospère figurent parmi mes grandes priorités. »

« Je soutiens également les efforts du gouvernement du Canada ainsi que ceux du gouvernement du Québec pour offrir aux résidents de l’Outaouais les infrastructures de santé modernes dont ils ont grandement besoin. La collaboration entre les divers niveaux de gouvernement dans les domaines de l’infrastructure et de la santé est une source de grande fierté pour moi. »

« Ces priorités, tout aussi importantes les unes que les autres, ne doivent toutefois pas être mises en œuvre au détriment de l’une ou l’autre. »

La députée reconnaît que le choix de l’emplacement d’un hôpital relève de la province. Elle souligne que cette décision influencera l’architecture de l’ensemble de la ville de Gatineau et aura des répercussions sur les générations futures. De nombreuses voix se sont exprimées en faveur d’un site plus central et accessible par les transports en commun et actifs. Par conséquent, cette décision nécessite une étude rigoureuse et une communication transparente avec toutes les parties prenantes.

Si, après étude et consultation approfondies, le site d’Asticou est choisi pour accueillir le nouvel hôpital, la députée tient à souligner que l’entente stipule que le projet de construction devra impérativement respecter la préservation des écosystèmes et des paysages naturels du parc de la Gatineau. Aucune fragmentation d’habitats protégés environnants ni construction de routes sur le territoire de la CCN ne sera permise conformément aux termes de l’entente.

« J'encourage vivement le gouvernement du Québec à développer un projet aussi écologique que possible, en accord avec les principes du développement durable. »

Concernant l'acquisition par la CCN de 8,9 des 26 hectares du site d'Asticou, la députée déclare :

« Je suis très heureuse que plus d'un tiers du site d'Asticou soit transféré à la CCN pour en faire une aire protégée du parc de la Gatineau et que l'entente contienne des clauses garantissant la protection du parc. La restauration et la conservation des zones naturelles du site d'Asticou atténuerait l'empreinte écologique d'une telle infrastructure si elle a lieu. »

Concernant les enjeux immédiats en santé, la députée joint sa voix à celle des élus de la région et des professionnels de la santé de l'Outaouais, tels que les médecins, infirmières et technologues.

« Tous s'entendent pour dire que, pour surmonter la crise actuelle en santé, l'ensemble de la région, comprenant les quatre MRC de l'Outaouais et la ville de Gatineau, a besoin de salaires et de conditions de travail attractifs. Cela est essentiel pour retenir le personnel de santé et stopper l'exode vers l'Ontario. »

-30-

Contact médias:

Caroline Coutlée

Directrice des relations publiques – Bureau de la députée de Pontiac

caroline.coutlee.357@parl.gc.ca